

[ACTUALITES PRODUITS]

Règlementations spécifiques

Liste des eaux minérales naturelles

Le 21 mars 2012, la Commission européenne a publié la liste actualisée des eaux minérales naturelles reconnues par les États membres. Chaque État était invité, en application de l'article 1^{er} de la directive 2009/54/CE du 18 juin 2009 relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, à informer la Commission des eaux minérales reconnues par lui. La France a pour sa part reconnu 79 eaux minérales françaises et une eau en provenance d'un pays tiers (l'eau Suisse l'Eden Dorenaz).